

Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE)

en application de la directive européenne n° 2002/49 CE du 25 juin 2002

Infrastructures routières de plus de 6 millions de véhicules par an (trafics 2006)



Dépassements des valeurs limites

Niveaux déclencheurs des plans de résorption

— Lden 71 dB(A) et +

— Ln 65 dB(A) et +

— ZONE_RM à traiter

Priorité de traitement

■ Bâtiment exposé et répondant aux critères d'antériorité

■ Bâtiment exposé mais ne répondant pas aux critères d'antériorité

□ Bâtiment non concerné (garage, hangar, commerce, ...)